\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Diana Salazar Méndez
Attorney General
Fiscalía General de Estado
Juan León Mera N19-36 and Av. Patria
Quito
Ecuador

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Madame la Procureure générale,

**Je suis vivement préoccupé·e par la disparition d’au moins 23 hommes dans les provinces de Los Rios, Guayas et Esmeraldas, dans la région côtière de l’Équateur, situation dénoncée par des familles des personnes disparues et confirmée par les documents de l’ONG locale CDH Guayaquil (Comité permanent pour la défense des droits humains)**. D’après leurs familles, les victimes ont été vues pour la dernière fois après des opérations militaires menées au cours de l’année 2024 dans le cadre de la politique sécuritaire du président Daniel Noboa baptisée «plan Phénix». Dans tous ces cas de disparitions, des proches et des témoins ont désigné des membres des forces armées comme les responsables présumés.

Les victimes sont: **Bruno Rodríguez, Fardi Muñoz, Cirilo Minota, Oswaldo Morales, Neivi Quiñonez, Ariel Cheme, Jordy Morales, Dave Robin Loor Roca, Juan Santillan, Jairo Tapia, Dalton Ruiz, Cristian Sandoya, Oscar Adrihan, Jonathan Adrihan, Jeampier Castañeda, Justin Valverde, Justin Alvarez, Fabricio Alvarado, Jason Franco, Miguel Morán, Kleiner Pisco, Carlos Pisco,** et **Jonathan Villon Velazco,** selon CDH Guayaquil.

CDH Guayaquil condamne le fait que le bureau du procureur n’a pas examiné les allégations de disparitions forcées, une obligation que les autorités équatoriennes sont tenues de respecter au titre de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

**Je demande au bureau du procureur d’entreprendre sans délai des recherches approfondies pour retrouver les disparus et d’enquêter sur ces agissements en tant que possibles cas de disparitions forcées, en vertu de l’article 84 du Code pénal équatorien et conformément au droit international et aux normes afférentes.**

Veuillez agréer, Madame la Procureure générale, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République de l'Equateu, Kramgasse 54, 3011 Berne

E-mail: secretaria@embajadaecuador.ch, Twitter/X: twitter.com/EmbajadaEcuSui FB: facebook.com/EmbajadaEcuadorSuiza/